

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix-sept, le 2 Mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mr HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mr CHOUIN Pierre, Mme MALABEUX Isabelle, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mr GABILLARD Sébastien, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mr TERRIERE Jacques. Mme GUILLERME Françoise, Mme BELLANGER Gilberte.

Etaient absentes ou excusées : Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard (pouvoir Mr PANGAULT Bertrand), Mme MAUTAENT Brigitte (pouvoir Mr TERRIERE Jacques), Mr ROBIN Patrice (pouvoir Mr JUIN Didier), Mme TARDIF Tiphaine, Mr VASPART Michel.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance. Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2017, est adopté à l'unanimité des membres.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Requête GOISBEAU, Architecte.

FINANCES

EXAMEN des COMPTES ADMINISTRATIFS et de GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE MAISON de SANTE

- Monsieur le Maire quitte la salle,

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 budget COMMUNE

Budget Principal

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2016 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Recettes		2 046 124,65 €
Dépenses		1 762 727,96 €
Résultat	+	283 396,69 €

Section d'investissement

Recettes		504 465,21 €
Dépenses		497 784,05 €
Résultat	+	6 681,16 €

BILAN GLOBAL ANNEE 2016

Total des recettes		2 550 589,86 €
Total des Dépenses		2 260 512,01 €
Excédent année		290 077,85 €

Virement 2015		198 291,70 €
Résultat 2016		320 238,42 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 121 946,72 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 budget annexe MAISON de SANTE

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2016 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

(sauf Mme VAN DIEN qui ne prend pas part au vote)

à l'unanimité des membres présents, **DECLARE** que les comptes administratifs du Budget Maison de Santé Laënnec n'appellent aucune observation et **ARRETE** comme suit les opérations de l'année écoulée :

Section de Fonctionnement

Recettes:	56 778,52 €
Dépenses	27 527,23 €
Résultats	29 021,29 €

Section d'investissement

Recette :	61 167,68 €
Dépenses	80 595,43 €
Résultats	- 19 427,75 €

BILAN GLOBAL

Total des recettes	117 946,20 €
Total des dépenses	108 352,66 €
Résultat	9 593,54 €

Déficit de fonctionnement 2015	12 888,97 €
Virement à l'investissement	11 220,84 €

Résultat global de clôture année 2016 : 4 902,90 €

COMPTES DE GESTION 2015

Budget Principal et Budget Maison de Santé Laënnec

Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, informe les Membres que les comptes de gestion 2016, Commune et Maison de Santé Laënnec, établis par la Trésorière Principale de DINAN, ont fait l'objet d'un contrôle de concordance avec les comptes administratifs de la collectivité et s'équilibrent avec les écritures des comptes administratifs.

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents APPROUVE les comptes de gestion 2016 du Budget Principal et du Budget annexe Maison de Santé Laënnec et DECLARE que ceux-ci n'appellent aucune observation, ni réserve

Monsieur le Maire reprend sa place parmi l'Assemblée.

Monsieur Bertrand PANGAULT l'informe que les comptes ont été approuvés à l'unanimité par les Membres du Conseil Municipal

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Il faut ajouter à l'excédent de recettes de 283 396,69 € l'excédent reporté de 36 841,73 €

Il en résulte un Excédent de fonctionnement de : 320 238,42 €
Il faut ensuite retirer le virement de 198 291,70 € à la section investissement
Le Solde à répartir s'élève alors à 121 946,72 €
Il est proposé de répartir ce solde comme suit :
31 946,76€ en fonctionnement et 90 000 € en investissement

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'affecter au financement de la section d'investissement la somme de 90 000,00 €.

Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (recette d'investissement) au BP 2017.

- De conserver en section de fonctionnement la somme de : 31 946,72 €.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Fonctionnement

Il convient d'ajouter aux dépenses le déficit de fonctionnement de 2015 de : 12 888,97€ et le virement réalisé pour l'investissement de 11 220,84 €, le total des dépenses de fonctionnement est de 51 637,04 €
L'excédent réel de fonctionnement de 4 911,48€ sera conservé pour le fonctionnement

Investissement

Il convient d'ajouter aux recettes virement du fonctionnement de 11 220,84 € et l'excédent antérieur de 8 198,33€, le total des recettes est de 80 595,43€
Le déficit réel d'investissement de 8,58€ est repris sur le fonctionnement

Bilan global année 2016 : excédent de 4 902,90€

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
(sauf Mme VAN DIEN qui ne prend pas part au vote)

DECIDE :

- De conserver en section de fonctionnement la somme de : 4 902,90 €.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS BANCAIRES POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la dernière séance de Conseil Municipal de demander des propositions bancaires à différents organismes pour la construction du restaurant scolaire.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Agricole, La Poste, la Caisse d'Epargne nous ont fait parvenir leurs offres :

Remboursement à capital constant
Par trimestre pour 800 000 € sur 20 ans

Banque	CMB	CA	La Poste	Caisse Epargne
Taux	1,71%	1,57%	1,69%	1,51%
Coût total du crédit	136 509,00	127 710,00	137 979,11	122 310,00
Commission	0,15% soit 1200€	0,15% soit 1200€	0,15% soit 1200€	0,20% soit 1600€
Coût total avec commission	137 709,00	128 910,00	139 179,11	123 910,00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Pour financer **la construction du restaurant scolaire**, de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE- PAYS DE LOIRE un emprunt d'équipement local à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :

- Objet CONSTRUCTION d'UN RESTAURANT SCOLAIRE
- Montant 800.000,00 € (HUIT CENT MILLE EUROS)
- Durée 240 mois
- Dont différé en capital Néant
- Taux 1,51 % l'an
- Périodicité Trimestrielle
- Frais de dossier 0,20 % du montant emprunté
- Garanties Néant
- Dispositions particulières : Remise de la délibération exécutoire autorisant le
Recours à l'emprunt

Monsieur David BOIXIERE, MAIRE, est autorisé à signer le contrat

REQUETE : GOISBEAU Architecte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 30 novembre 2010, le Conseil Municipal avait retenu l'Architecte GOISBEAU de RENNES pour le réaménagement des bâtiments communaux (mairie, presbytère et salle paroissiale). Une avance forfaitaire du montant des honoraires dus (5 %) lui ont été réglés. En juillet 2012, suite à la chute du clocher, Mr GOISBEAU a été avisé que la commune différerait d'au moins deux ans l'étude de cet aménagement car les travaux de l'église étaient prioritaires.

Régulièrement Mr GOISBEAU nous relance pour le paiement de la totalité de ses honoraires, soit 5 952 €. Nous avons essayé de le joindre par téléphone et par mail, mais pas de réponse.

Nous venons de recevoir une requête qui a été déposée au Tribunal Administratif par Monsieur GOISBEAU pour le paiement de sa facture.

Après avoir pris attache auprès de son Avocat Maître GROLEAU, celui-ci, en accord avec son Client, nous propose d'en terminer amiablement, moyennant un règlement d'une somme globale forfaitaire et définitive de 7.000 € (5 952 € majoré des frais d'avocat).

**Entendu l'exposé ci-dessus,
Considérant le montant à payer,**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE ,à l'unanimité des Membres présents,

de régler la somme de 7000,00 € à Mr GOISBEAU Architecte afin de solder cette affaire.

TRAVAUX

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE CANTINE

Monsieur Jean-François HULAUD, rappelle qu'il y a des réunions de chantier tous les jeudis matin sur site avec les entreprises, l'architecte et la commission cantine et projet-cantine.

Ce jeudi, Il a été décidé de l'emplacement de la grue, la maison est abattue, les fondations sont en préparation.....

L'objectif de fin de chantier est fixé au 30 novembre prochain.

Madame BELLANGER émet l'idée de faire une cérémonie pour pose de la première pierre avec la presse pour officialiser.

Une invitation va être envoyée aux Elus pour jeudi prochain 11 h 00.

Monsieur Jean-François HULAUD ajoute qu'une demande de prix a été lancée auprès de trois couvreurs pour rénover la toiture du « petit pigeonnier ».

AFFAIRES STEREDENN POUR L'ANNEE 2017

Monsieur CHOUIN, Conseiller Délégué, rappelle que l'association STEREDENN est reconnue d'utilité sociale par la DIRECCTE – UT22 pour réaliser des travaux dans le cadre du dispositif « CHANTIERS D'INSERTION ».

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réhabilitation des bords de Rance, la commune de **PLEUDIHEN SUR RANCE** confie à l'association **STEREDENN – Pôle Insertion par l'Activité Economique**, l'entretien et la création de chemins de randonnée pédestre conformément à un cahier des charges qui réponde aux exigences du Contrat de Baie.

La convention porte sur une prestation prévisionnelle de 27 jours de travail pour l'année 2017 suivant le programme étudié en collaboration avec la commune de **PLEUDIHEN SUR RANCE**. Les travaux sont effectués entre le 1ER JANVIER 2017 et le 31 DECEMBRE 2017 selon un calendrier établi en concertation avec les services municipaux de la commune.

Les travaux sont réalisés par les équipes en « CHANTIER D'INSERTION ». Le nombre d'équipes mobilisées et leur composition sont fonction de la nature des travaux entrepris et des compétences sollicitées. La nature des travaux à mettre en oeuvre et l'utilisation du volume horaire contractuel sont à l'initiative de la commune.

Une participation financière est facturée à notre commune conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'association **STEREDENN**, sur la base de 370 € par journée d'intervention et par équipe.

La commune de **PLEUDIHEN SUR RANCE** s'engageant à fournir tous les matériaux nécessaires à la conduite du chantier ainsi que les petites fournitures et combustibles,

Le coût annuel des interventions ne pourra donc être supérieur en 2017 à : 9990.00 €

Entendu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE A L'UNANIMITE des membres présents, la proposition de STEREDENN définie ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

DIVERS

DEPART INCENDIE à l'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part aux Membres qu'un début d'incendie s'est déclaré dans la garderie de l'école publique, les faits se sont déroulés ainsi :

2 enfants ont vu de la fumée dans la garderie, ils ont aussitôt alerté l'instituteur Mr GESDOIN qui a saisi un extincteur et l'a dirigé sur l'armoire électrique d'où sortait la fumée, les Pompiers ont été avertis aussitôt, arrivés sur place les Pompiers ont constaté que tout le compteur était fondu et ont dégagé les plaques du plafond suspendu afin de vérifier si l'incendie ne s'étendait pas ailleurs, le bâtiment a été mis en sécurité.

L'EDF est venu sur le site mais nous a demandé de joindre notre Electricien, de ce fait, la société ATOUT CONFORT est arrivée sur les lieux et va faire le devis de remise en état, d'un autre côté la Société MANIVEL qui a posé le plafond va également nous adresser un devis de réparation.

Un expert est passé ce jour, ainsi que la Société Partech-service pour les mesures conservatoires, décontaminatoires et d'embellissement.

En attendant la remise en état de cette classe, les enfants ont été dirigés vers d'autres salles.

COMMISSION NAUTIQUE

Monsieur le Maire informe les Membres que la commission nautique se réunira sur Mars/Avril
Il demande de mettre à jour le plan de mouillage

TERRASSE LE BREIZH

Monsieur le Maire fait part aux Membres que le Bar-Tabac LE BREIZH, nous a fait parvenir une demande de création d'une terrasse entourée, à l'extérieur, devant l'entrée du commerce avec emplacement handicapés.

Un accord de principe lui a été donné sous réserve de ne pas gêner la circulation, la visibilité et le passage des piétons.

COMMISSION DE SECTEUR DINAN AGLOO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'organisation de la gouvernance du PLUi, issue des réflexions et échanges qui s'étaient déroulés dès novembre dernier, a été présentée le 10 février dernier lors du COPIL PLUi.

Outre le COPIL PLUi désormais composé de deux référents par commune, il a été envisagé de créer un Comité de suivi opérationnel plus particulièrement chargé, avec le Vice-Président, de l'avancée des travaux, de l'organisation des COPIL....

Afin de répondre au plus près des problématiques de chacune des communes, il a également été proposé de travailler par secteurs.

Dans cette optique, huit secteurs de travail ont ainsi été identifiés :

Secteurs : de la Rance, du Pays d'Evran, Maritime, Plélan-le-petit, de Plancoët, Haute-Rance, Agglomération de Dinan, du Guinefort

Notre commune fait partie du Secteur de la Rance avec les communes de : PLESLIN-TRIGAVOU-LANGROLAY sur RANCE – PLOUER sur RANCE – ST SAMSON sur RANCE – LA VICOMTE sur RANCE et ST HELEN.

Parallèlement, un second comité de suivi sera installé pour traiter du Pacte Fiscal et Financier Solidaire, en relation, non plus avec un COPIL, mais avec la Conférence des Maires.

Ces deux comités de suivi seront composés comme suit :

- Comité de Suivi PLUI : deux référents par commune sur chacun des secteurs
- Comité de Suivi Pacte Fiscal et Financier Solidaire : deux référents par commune sur chacun des secteurs.

APPEL A PROJET pour l'ADEME

Monsieur David BOIXIERE présente le **Projet d'économie vivante sur le Blé noir en Pays de Rance.**

Une expérimentation « Economie Vivante » a été menée en 2016 avec des agriculteurs de la commune et l'entreprise Galettes Bertel autour de la culture du blé noir. M. le Maire présente cette opération dont le bilan rendu le 01/03/17 permet d'envisager son renouvellement. En préambule, il rappelle qu'il était co-dirigeant de l'entreprise Galettes Bertel au moment de cette expérimentation et membre du CJD. Il a depuis quitté toutes fonctions opérationnelles au sein de l'entreprise Galettes

Bertel et a cédé l'intégralité des actions qu'il détenait au sein de l'entreprise. Il reste membre de l'association CJD qui a initié cette expérimentation et qui implique plusieurs acteurs de la commune.

A l'origine : le CJD Emeraude.

Le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) est une association de dirigeants d'entreprises, créée en 1938, dont l'objectif est de « remettre l'économie au service de l'Homme ». Ses 4 500 membres sont réparties en sections, celle de St Malo/Dinan (Emeraude) en compte 45. Dans le cadre de sa commission « Economie Vivante au service du territoire », le CJD souhaitait expérimenter un projet de filière écosystémique sur la zone des Pays de St Malo et Dinan.

Un exemple concret : le blé noir sur Pleudihen-sur-Rance.

Autrefois, le blé noir constituait une culture vivrière en Bretagne. Robuste, cette plante poussait sur tous les types de sol, même pauvres, et ne nécessitait aucun amendement ni traitement. Aujourd'hui, la consommation de blé noir reste forte, tout particulièrement en Bretagne, tant au niveau des consommateurs finaux que de l'industrie agro-alimentaire. Pourtant, les surfaces cultivées sont nettement insuffisantes et la France importe entre 70% et 80% de ses besoins avec des origines diverses (Asie, Europe de l'Est, Amérique du Nord...).

Située au point de jonction des Pays de St Malo et Dinan, la commune de Pleudihen sur Rance dispose encore d'une forte activité agricole. La Haute Bretagne est réputée pour sa galette pur blé noir. Avec le cidre, cette spécialité culinaire représente une importante activité économique de la commune (près de 200 emplois). Attaché à un approvisionnement de qualité, nos deux entreprises pleudihennaises (Gallettes de Pleudihen et Gallettes Bertel) consomment essentiellement du blé noir français. Cependant, il leur est très difficile de trouver de la farine locale dans de bonnes conditions (quantité, qualité, prix). Des agriculteurs étaient prêts à répondre à cette demande, mais en étant assurés de la viabilité et de la pérennité économique. De plus, cela nécessitait un accompagnement technique inexistant à ce jour et la structuration d'une vraie filière.

2016, phase d'expérimentation sur 35ha.

Matière première pouvant être produite localement pour répondre à une demande également locale, culture ne nécessitant aucun intrant et offrant un paysage fleuri durant les 2 mois de fortes activités touristique (juillet - août), le blé noir présente de multiples intérêts pour le territoire, à la fois économiques et écologiques. Ce sont là les bases de l'économie vivante qui profite à tous les acteurs du territoire. Restait à organiser la démarche, à l'expérimenter et à prouver sa viabilité. Cette expérimentation a été réalisée en 2016 avec 10 exploitations agricoles de Pleudihen et La Vicomté, l'entreprise Gallettes Bertel et l'appui de spécialistes (Reizhan, le coordinateur systémique, Ter Qualitech, pour le soutien technique, des apiculteurs et le Moulin de Roncin, pour la transformation en farine). Elle s'est traduite par la mise en culture de 35ha de blé noir, sans aucun intrant, et la production de près de 30 tonnes de farine.

Les conclusions sont très favorables, la viabilité économique est confirmée avec des agriculteurs rétribués convenablement et la fourniture d'une matière première locale de qualité au juste prix. D'un point de vue environnemental et culturel, l'intérêt est aussi démontré : riverains et touristes retrouvent une culture vivrière de la Bretagne, harmonieuse et saine pour toutes les populations (humaine, faune et flore).

2017, objectif 100 hectares.

Cette opération collective a fédéré des acteurs fiers de s'unir et de s'engager pour leur territoire. Des points d'améliorations concrets ont été relevés portant notamment sur l'organisation et la valorisation de la démarche. La nécessité d'aller plus loin sur des aspects qui mêlent économie et biodiversité est également apparue. Par exemple, l'amélioration de l'attrait pour les pollinisateurs qui permettrait de produire un miel local de qualité supérieure qui viendrait renforcer l'intérêt économique. La démarche est donc lancée pour 2017 avec l'ouverture à d'autres cultivateurs, l'objectif étant de parvenir à une centaine d'hectares.

Economie & biodiversité.

Outre l'aspect économique, le sujet du blé noir suscite beaucoup d'intérêt au niveau écologique. Dans le cadre d'un programme d'actions visant à "Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques", l'association Coeur Emeraude avait déjà identifié l'intérêt de développer une filière blé noir locale. Ce projet n'avait pu aboutir mais son intérêt n'était pas remis en cause... bien au contraire.

La viabilité économique étant avérée et les besoins conséquents (l'estimation des besoins locaux en blé noir correspondrait à plus de 3 000 ha de culture), les impacts positifs d'une telle culture sur la biodiversité permettent d'entrevoir de grands projets au niveau de notre territoire.

Appel à projet "Site pilote pour la reconquête de la biodiversité"

En 2010, le gouvernement a créé le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables. Dans ce cadre, un appel à projet "Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité" a été lancé, le 13/02/17, par le Commissariat général à l'investissement, l'Ademe, le ministère de l'Environnement et l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Objectif : contribuer au financement de projets territoriaux innovants permettant la préservation et/ou la restauration de la biodiversité sur tous types de milieux (terrestre, aquatique, marin). L'appel à projets est destiné aux collectivités territoriales et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 mars 2017.

Pour la commune et en lien direct avec le projet de filière blé noir, l'enjeu de ce PIA est de développer un modèle de gestion du territoire qui permette de mettre en place des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité sur des terrains privés, tout en proposant à ces acteurs un modèle économique permettant de répondre à une demande de productions locales de qualité. L'obtention de ce PIA permettrait donc, d'une part, de disposer de ressources budgétaires (entre 400 et 700k€) pour accélérer le développement de cette filière en finançant des actifs (structurel et immatériel) qui facilitent sa pérennisation ; et, d'autre part, d'inciter la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité en sensibilisant tous les acteurs du territoire et les consommateurs. Enfin, avec ce PIA, au-delà de la démarche écosystémique localisée, l'enjeu ultime est bien de proposer un schéma incitateur et pérenne, favorisant la reproductibilité sur d'autres territoires et de faire, de ce fait, de la commune de Pleudihen-sur-Rance une référence.

Dépôt de la candidature de la Commune de Pleudihen-sur-Rance sous réserve de validation du Conseil

Après avoir présenté l'expérimentation menée avec succès et les enjeux du PIA, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter la candidature de la Commune de Pleudihen-sur-Rance pour cet appel à projet "Site pilote pour la reconquête de la biodiversité". Compte-tenu des délais très courts (dépôt pour le 20/03/17), M. Le Maire s'engage à réaliser le dossier dans les temps impartis, à le présenter à l'ADEME avec la réserve qu'une délibération ultérieure validera

l'engagement définitif de la commune et à présenter ce dossier à l'occasion du prochain Conseil afin d'acter l'avis de ce dernier.

Dernière info :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Konogan DESVAUX, Pleudihennais de 25 ans, est actuellement au Togo en mission Volontaire de Solidarité Internationale avec la Délégation Catholique pour la Coopération (DCC). Infirmier de formation, Konogan souhaitait «*abandonner son confort français, afin de se recentrer sur l'essentiel* ». Il y restera pendant au moins 1 an au service de la population locale et nous tiendra régulièrement informé de cette magnifique expérience... Nous en ferons profiter la population à travers le « Pleudihen-Village ».

Séance close à 23 H 10